

(N^o 126.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 MAI 1850.

Rapport de la Commission de l'Intérieur chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département de l'Intérieur des crédits supplémentaires pour dépenses arriérées.

(Voir le N^o 260 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

La Commission chargée d'examiner le Projet de Loi sur les crédits supplémentaires réclamés par M. le Ministre de l'Intérieur, et s'élevant à la somme de fr. 66,109 25 c., a conclu à l'adoption. Elle a cependant exprimé le vœu de voir enfin le Gouvernement diminuer notablement le nombre des crédits supplémentaires proposés chaque année à la législature, surtout à la fin des sessions. Cette voie est trop irrégulière pour être suivie plus longtemps.

Le Président,
DUMON-DUMORTIER.

Le Rapporteur,
T. DE PITTEURS-HIEGAERTS.